



Boissy-Saint-Léger le, 10 juillet 2020

**Conseil municipal du 10 juillet 2020
Délibération n°2020-36**

Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

**Objet : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX (CCSPL).**

Nomenclature «ACTES» : 5.3

Date de convocation : 3 juillet 2020

Date d'affichage : 3 juillet 2020

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 32
- Absents : 0
- Représenté : 1
- Votants : 33

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique salle des fêtes, le 10 juillet 2020 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Régis CHARBONNIER, maire.

Sont présents : Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Eveline NOURY, Monsieur Fabrice NICOLAS, Madame Muriel FERRY, Michel BARTHES, Madame Odile BERNARDI, Monsieur Pierre CHAVINIER, Madame Jacqueline PICHON, Monsieur Thierry VASSE, Madame Touria HAFYANE, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie CURIE, Monsieur Zouhir AGHACHOUI, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Eric MORGENTHALER, Monsieur Adama CISSOKHO, Monsieur Jacques DJENGOU-MBOULE, Monsieur Bakary DIABIRA, Madame Marie-Angèle YAPO, Madame Amelle NAIT AMARA, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Evelyne BAUMONT, Monsieur Taylan TUZLU, Madame Martine KLAJNBAUM, Madame Laure THIBault, Monsieur Moncef JENDOUBI, Madame Claire DE SOUSA, Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Fabrice NGALIEMA (arrivé à 14h07 mn), Madame Ingrid CITERNE (arrivée à 14h14 mn), Monsieur Christian LARGER, Madame Pascale ISEL.

Absent ayant donné procuration : Monsieur Stéphane MAUGAN est représenté par Madame Eveline NOURY.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de deux secrétaires de séance pris au sein du Conseil ; **Mme Claire CHAUCHARD et M. Fabrice NGALIEMA** sont désignés pour remplir cette fonction.

Mme Céline LENDARO Directrice Générale Adjointe des Services, M. Stéphane DENNEULIN Directeur Financier, Mme Elise MAINSANT Directrice du Développement Urbain, Mme Béatrice LAINÉ Assistante du DGS assistent à la séance.

La séance est déclarée ouverte à quatorze heures six minutes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1413-1,

Considérant la création de la commission consultative des services publics locaux en date du 28 mars 2003 et fixant le nombre de ses membres à quatre pour les représentants des élus et à deux pour les représentants des associations,

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

Considérant que la désignation des membres doit avoir lieu au scrutin secret à la représentation proportionnelle,

Considérant le renouvellement et l'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant l'avis exprimé par la Commission Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Développement Economique – Intercommunalité le 6 juillet 2020,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 4 abstentions (MME THIBAUT, MME DE SOUSA, M. JENDOUBI, M. FOGEL),


Article 1 : **DÉSIGNE**, outre le Maire, Président de droit, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle, en tant que membres de la commission consultative des services publics locaux :

Régis CHARBONNIER, Eveline NOURY, Michel BARTHES, Claire GASSMANN, Zouhir AGHACHOUI.

Article 2 : **CONFORMÉMENT** aux dispositions de l'article R 4211 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative peut-être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

exécutoire Certifié compte tenu de la
transmission :
en Préfecture le, 20 JUIL. 2020
et de la publication le 20 JUIL. 2020

Boissy-Saint-Léger, Le 10 juillet 2020
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Régis CHARBONNIER

